DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

Commune de THYEZ

****

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

Volet Eaux Usées

****

Zone d'assainissement collectif :

- Assainissement collectif existant
- Ø 100 xxx — Réseau d'eaux usées (diamètre, Fd : Fonte ductile, Et : Eternit)
- Ø 100 xxx — Réseau de refoulement (diamètre, Fd : Fonte ductile, Et : Eternit)
- Ø 100 xxx — Réseau unitaire (diamètre, Fd : Fonte ductile, Et : Eternit)
- Ø 100 xxx — Réseau de transit du SIVOM de la Région de Cluses (diamètre, Fd : Fonte ductile, Et : Eternit)
- Poste de relevage EU
- Poste de relevage Unitaire
- Déversoir d'orage EU
- Déversoir d'orage Unitaire
- Déversoir d'orage du SIVOM de la Région de Cluses

Zone d'assainissement non collectif :

- Assainissement non collectif
- Fossé

Divers:

- PI / PR / PE — Périmètres de protection de captage : Immédiat / Rapproché / Eloigné
- PLU (zones U et AU)
- Zone Humide (inventaire départemental)
- Réseau hydrographique

Date : Mai 2017
Echelle : 1/5 000
Fichier : Zonage_EU_Thyez.dwg
Dessin : I. BOURI

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalia, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tél: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<<Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés>> <<Diffusion R.G.D. 74 – Reproduction interdite>>

N

MIEUSSY

CHATILLON SUR CLUSES

MARIGNIER

MARIGNIER

MARNAZ

SCIONZIER

CLUSES

CLUSES

Sur Cou
Le Crot
Nierfait
La Riolle
Rontalon
Le Jovet dessous
Cul Plat
Les Rapilles
Plaizon
Les Pierres
La Crête
La Place
Ternier
Les Bauchenets
Les Champs de Gond
Les Pochons

SPU 1
SPU 2
SPU 3
SPU 4
SPU 5
SPU 6
SPU 7
SPU 8
SPU 9
SPU 10
SPU 11
SPU 12
SPU 13
SPU 14
SPU 15
SPU 16
SPU 17
SPU 18
SPU 19

Ruisseau de Nantillet
Ruisseau des Bossons
Ruisseau de la Motteuse
Ruisseau de Chamonix
Ruisseau de la Place
Ruisseau de L'Englenaz
Ruisseau de Nanty
Canal EDF

PR
PR RUE DES CYPRES
PR ZI DE GLAISY
PR RUE DES PRES
PR MARNAZ
STATION DE RELEVAGE
Station Relèvement
POSTE DE REFOULEMENT
ALLEE DES CYCLAMENS
RUE DES EDELWEISS

STEP Intercommunale de Marignier

L'Arve

INTERCOMMUNAL SIVOM DE CLUSES

Objectif: échéance non déterminée
Route de Plessy
/ / Création d'un réseau d'assainissement collectif (630ml) et d'un poste de refoulement

Objectif: Court terme
Rue de la Concorde
/ / Création d'un réseau d'assainissement collectif (340ml)

Objectif: 2020
Rue de la Pigeonnière
/ / Mise en séparatif du réseau unitaire (630 ml)

Objectif: A définir avec la commune
SPU 21
/ / Création d'une antenne EU

Objectif: 2018
Rue des Gentianes
/ / Mise en séparatif du réseau unitaire (400 ml)

Objectif: 2018
Allée des Cerisiers
/ / Mise en séparatif du réseau unitaire (425 ml)

Objectif: En cours
Rue des Edelweiss
/ / Mise en séparatif du réseau unitaire (400 ml)

Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif (SAFEGE, 2006)

CRITERES D'APTITUDE		DISPOSITIFS ET ADAPTATIONS	COLORIS
1 : perméabilité : entre 15 et 20 mm/h ou > à 100 mm/h 2 : hydromorphie / nappe : traces d'hydromorphie dans les sols. 3 : pente : 0 à 15% 4 : épaisseur des sols : localement < 1 m Conclusions : Contexte moyennement favorable avec souvent une faible épaisseur de sol, des sols parfois hydromorphes en surface et un sous-sol relativement perméable, apte pour l'évacuation d'eaux usées septiques.	favorable défavorable favorable défavorable	Epandage en sol reconstitué non drainé _ filtre à sable vertical non drainé * surélévation en tertre suivant l'épaisseur de sol. * lit de sable de 70 cm d'épaisseur * rejet en sous-sol.	

CRITERES D'APTITUDE		DISPOSITIFS ET ADAPTATIONS	COLORIS
1 : perméabilité : de 0 à 15 mm/h 2 : hydromorphie / nappe : traces d'hydromorphie dans les sols, "nappe perchée" temporaire. 3 : pente : 0 à 10% 4 : épaisseur des sols : >1 m Conclusions : Contexte défavorable avec des sols hydromorphes en surface et imperméables, inaptes pour l'évacuation d'eaux usées septiques.	défavorable défavorable favorable favorable	Epandage en sol reconstitué drainé _ filtre à sable vertical drainé * filtration sur 70 cm de sable * drainage et rejet superficiel dans un cours d'eau permanent ou un fossé pérenne	

CRITERES D'APTITUDE		DISPOSITIFS ET ADAPTATIONS	COLORIS
Contexte impossible pour tout épandage dû à la présence de zone humide, de fortes pentes ou d'affleurement de rocher.	défavorable	_ Limiter l'urbanisation de ces secteurs si la situation autonome est retenue. _ Favoriser l'assainissement collectif.	

Echelle
0 100 200 m